

**Chlore****AL022**

Etiquette 2.3 : Gaz toxique.



Etiquette 8 : Matière corrosive.



N : Dangereux pour l'environnement



T : Toxique

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

**Nom commercial** : Chlore  
**N° FDS** : AL022  
**Formule chimique** : Cl<sub>2</sub>  
**Identification de la société** : AIR LIQUIDE SA  
France  
Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS"  
**N° de téléphone en cas d'urgence** : Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS"

**2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance / Préparation** : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
Chlore	100 %	7782-50-5	231-959-5	017-001-00-7	T; R23 Xi; R36/37/38 N; R50

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

**3 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Identification des dangers** : Gaz liquéfié.  
Toxique par inhalation.  
Corrosif pour les yeux, le système respiratoire et la peau.  
Oxydant. Entretien vivement la combustion. Peut réagir violemment avec les matières combustibles.

**4 PREMIERS SECOURS****Premiers secours**

**- Inhalation** : Toxique par inhalation.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

**- Contact avec la peau et les yeux** : Peut causer des brûlures de la peau et de la cornée (avec perturbation temporaire de la vision).  
Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Obtenir une assistance médicale.

**- Ingestion** : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**Chlore****AL022****5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Classe d'inflammabilité</b>	: Ininflammable.
<b>Risques spécifiques</b>	: Entretien la combustion. L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	: Aucun(e).
<b>Moyens d'extinction</b>	
<b>- Agents d'extinction appropriés</b>	: Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.
<b>Méthodes spécifiques</b>	: Si possible, arrêter le débit gazeux. S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
<b>Equipements de protection spéciaux pour pompiers</b>	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

<b>Précautions individuelles</b>	: Evacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Eliminer les sources d'inflammation. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.
<b>Précautions pour l'environnement</b>	: Essayer d'arrêter la fuite. Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	: Ventiler la zone. Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite. Laver la zone à l'eau.

**7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

<b>Stockage</b>	: Entreposer à l'écart des gaz inflammables et des autres produits inflammables. Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
<b>Manipulation</b>	: N'utiliser ni huile ni graisse. Ouvrir lentement le robinet pour éviter un choc de pression. Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

**8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>Protection individuelle</b>	: Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à l'usage en cas de nécessité. Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Assurer une ventilation appropriée. Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.
<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	: Chlore : TLV© -TWA [ppm] : 0,5 Chlore : TLV© -STEL [ppm] : 1 Chlore : OEL (UK)-LTEL [ppm] : 0,5 Chlore : OEL (UK)-STEL [ppm] : 1

**Chlore****AL022****8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

Chlore : VLE - France [ppm] : 1  
Chlore : MAK - Allemagne [ppm] : 0,5

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Etat physique à 20 °C	: Gaz liquéfié.
Couleur	: Gaz verdâtre.
Odeur	: Piquant(e).
Masse moléculaire	: 71
Point de fusion [°C]	: -101
Point d'ébullition [°C]	: -34
Température critique [°C]	: 144
Pression de vapeur, 20°C	: 6,8 bar
Densité relative, gaz (air=1)	: 2,5
Densité relative, liquide (eau=1)	: 1,6
Solubilité dans l'eau [mg/l]	: 8620
Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]	: Oxydant.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Autres données	: Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité et réactivité	: Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les réducteurs. Oxyde violemment les matières organiques. Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs. Peut réagir violemment avec les alcalis. En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux.
-------------------------	--

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations toxicologiques	: Oedème retardé fatal du poumon. Brûlures sévères de la peau, des yeux et des voies respiratoires à concentration plus élevée. Peut causer une inflammation des voies respiratoires et de la peau.
CL50 [ppm/1h]	: 293

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information relative aux effets écologiques	: Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux. Toxique pour les organismes aquatiques.
---	---

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Généralités	: Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère. Éviter de rejeter à l'atmosphère.
-------------	---

**Chlore****AL022****13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION (suite)**

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.  
Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**No ONU** : 1017  
**I.D. n°** : 268  
**ADR/RID**  
**- Désignation officielle de transport** : CHLORE  
**- ADR Classe** : 2  
**- Code de classification ADR/RID** : 2 TC  
**- Etiquetage ADR** : Etiquette 2.3 : Gaz toxique.  
Etiquette 8 : Matière corrosive.

**Autres informations relatives au transport** : Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.  
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.  
Avant de transporter les récipients :  
- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.  
- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.  
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.  
- Assurer une ventilation convenable.  
- Se conformer à la réglementation en vigueur.

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classification CE** : Numéro index : 017-001-00-7  
T; R23  
Xi; R36/37/38  
N; R50

**Etiquetage CE**  
**- Symbole(s)** : T : Toxique  
N : Dangereux pour l'environnement.

**- Phrase(s) R** : R23 : Toxique par inhalation.  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

**- Phrase(s) S** : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.  
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5 / 5
		Edition révisée n° : 1
		Date : 15/7/2005
		Remplace la fiche : 0/0/0
<b>Chlore</b>		<b>AL022</b>

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

**Utilisations recommandées & restrictions**

: La présente FDS est donnée à titre purement informatif et peut être modifiée sans préavis. [Avant d'acheter quelque produit que ce soit, veuillez prendre contact avec le bureau local d'AIR LIQUIDE afin d'obtenir une FDS complète (comportant la raison sociale du fabricant et le numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence).]

Fin du document